

2014

L'explication des quatre règles n°13



Mehdi Abou 'Abdir-Rahmân

www.spfbirmingham.com

4/13/2014

Toutes les louanges reviennent à Allah, nous Le louons et demandons Son aide et nous cherchons refuge en Lui contre nos propres maux et contre nos mauvaises actions; celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité adorée avec vérité qu'Allah, Lui Seul : Il n'a aucun associé, et j'atteste que Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ est Son serviteur et Son Messager.

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission."

[Âli 'Imrân : 3 : 102]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez Allah de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement."

[An-Nisâ : 4 : 1]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son messager obtient certes une grande réussite."

[Al-Ahzâb : 33 : 71-72]

Ensuite :

La meilleure parole est la parole d'Allah et la meilleure guidance est la guidance de Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ. Les pires choses sont celles qui sont inventées (dans la Religion), et toutes les choses inventées (dans la Religion), sont des innovations (religieuses), et toutes les innovations (religieuses) sont des égarements, et tous les égarements sont en Enfer.

Ceci étant dit:

(Suite de la session de questions réponses du troisième cours de l'explication de l'épître "Les quatre règles" de Cheikh Al-Islâm Mohammad bin 'Abdil-Wahhâb –qu'Allah lui fasse miséricorde– expliquée par Cheikh 'Abdoulhâh bin 'Abdir-Rahîm Al-Boukhârî qu'Allah le préserve) :

- Question :

Pouvons-nous retirer les tombes et les mausolées qui transgressent notre législation alors que certaines gens s'y opposent mais pas tous et que ne résulte pas de cela un mal plus grand ?

- Réponse :

'Alî –qu'Allah Le Très-Haut agrée– lorsqu'il est parti a dit :

"Que tu ne laisses aucune tombe surélevée sans que tu ne la remettes à niveau ni une représentation sans que tu ne la casses".

Ceci de sa part –qu’Allah l’agrée– ne venait pas de lui-même mais ne venait uniquement de l’ordre du Prophète ﷺ car il était celui qui détenait le pouvoir à ce sujet et donc ici nous disons que retirer ce genre de choses : celui qui pose la question dit que ne résulte pas du fait de les retirer un mal plus grand.

Toi, tu as deux voies comme je l’ai dit il y a peu dans la réponse :

La voie de clarifier aux gens la vérité et de les y orienter car il se peut que tu casses ce mausolée ou que tu casses ce tombeau et que tu le retires –et toutes les louanges reviennent à Allah– mais qu’ils en construisent un autre.

Donc, toi il t’est obligatoire d’aller sur les deux voies : clarifier la vérité aux gens avec science et équité et de retirer ce que tu es capable de retirer tant que ne résulte pas de cela quoi ?

Un mal plus grand que cela.

Les maux : tuer et s’entretuer.

Ne pense pas que tuer une seule personne est une chose bénigne.

Non ! Ne considère pas le sang comme une chose bon marché !

Et c’est pour cela que lorsque les jurisconsultes sont venus chez l’imam Ahmad –qu’Allah lui fasse miséricorde– à Bagdad après qu’il ait été exposé à la fitnah à laquelle il a été exposé –la fitnah qui consiste à dire que le Coran est créé– et qu’ils ont débattu avec lui, Abou ‘Abdillâh (l’imam Ahmad) a débattu avec eux pendant une heure.

Il dit :

"Pourquoi êtes-vous venus ?".

Ils dirent :

"Nous sommes venus te dire que cet imam (dirigeant) a fait telle et telle chose et nous ne sommes pas satisfaits de sa gouvernance ni de son imamat".

Il dit :

"Ne faites pas cela car cela est contraire aux âthâr.

Patiencez jusqu'à ce qu'un pieux se repose ou que l'on soit reposé d'un pervers.

Le sang ! Le sang¹ !

Je n'ordonne pas cela !

Mais au contraire je l'interdis² !".

L'affaire du sang est une affaire très grave –qu'Allah te bénisse !– ne la prend pas à la légère !

Comme le fait de construire des mausolées sur des tombes est une affaire très grave et une grande turpitude et bien aussi le fait de tuer une âme est une grave turpitude –qu'Allah te bénisse !– et donc aies de la compréhension et sois averti.

- Question :

¹ N.d.t : C'est-à-dire ne faites pas ce qui peut amener le sang à couler.

² N.d.t : De se rebeller contre le gouverneur.

Est-ce une (bonne) méthode que d'enseigner aux enfants de moins de dix ans cette épître importante des quatre règles ?

- Réponse :

Oui, il fait partie de l'enseignement aux enfants de leur faire mémoriser ce texte (des quatre règles) et de leur faire uniquement comprendre le sens des mots qui peuvent leur être incompréhensibles.

S'il a une certaine compréhension après que tu la lui aies répétée alors explique lui d'une explication générale.

Il n'y a aucun mal à cela s'il comprend et cela est bon et bénéfique.

Donnez de l'importance aux enfants !

Je³ dis : Donnez de l'importance aux enfants et aux petits pour ceux qui ont des enfants ou des petits frères et cela est une chose très importante au sujet de laquelle il n'est pas permis d'être insouciant car cet enfant sera demain un jeune et il sera un homme et donc s'occuper de lui est une chose très importante et incontestable.

Et le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a donné de l'importance aux enfants et il conduisait Al-Hasan alors qu'il marchait à quatre pattes et ils sont arrivés aux dates données en aumône et il dit :

"Kikh ! Kikh !"⁴.

Et il y a douze manières de dire cette parole.

³ N.d.t : Cheikh 'Abdoulâh bin 'Abdir-Raḥîm Al-Boukhârî qu'Allah le préserve.

⁴ N.d.t : Al-Hasan -qu'Allah l'agrée- avait mis une date donnée en aumône dans sa bouche et le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ lui a dit cette parole afin qu'il la rejette.

Et il dit :

"Ne sais-tu pas que nous ne mangeons pas l'aumône ?!".

Alors qu'il était petit afin de lui enseigner et de l'éduquer et ceci est un jugement que nous prenons.

Je dis qu'après lui il y a les jugements et les bénéfiques.

Et c'est pour cela que s'occuper des enfants est d'une grande importance et quiconque néglige son enfant aura négligé un trésor précieux et donc qu'il ne fasse de reproche qu'à lui-même. Occupe-toi de lui et sois diligent quant à lui et conseille-le et éduque-le d'une éducation bonne et bénéfique et il te sera –avec la Permission d'Allah– bénéfique si tu as besoin de lui.

Et il a été rapporté dans le hadîth authentique :

"Lorsque le fils d'Adam meurt ses actions s'arrêtent à l'exception faite de trois".

Et parmi ces trois il صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a cité :

"Ou un enfant vertueux qui invoque pour lui".

Et la vertu des parents a une influence sur la vertu des enfants comme Allah Le Très-Haut a dit (ce dont la traduction du sens est) :

"Et leur père était un homme vertueux".

Sourate Al-Kahf v.82.

Et donc sois attentif !

Réforme ta propre personne et travaille à réformer ta progéniture qu'Allah vous bénisse !

- Question :

Est-ce que fait partie de la méthodologie correcte dans l'apprentissage du fiqh (la jurisprudence) que l'étudiant se mette à résumer l'explication d'un texte spécifique sans l'étudier auprès des chouioukh comme certains étudiants en sciences islamiques le font à la Mosquée Prophétique en s'occupant à résumer Ach-Charh Al-Moumti'⁵ ?

- Réponse :

Par Allah ! Il fait partie du fait que tu sois privé, que tu sois privé du bien : que tu sois au sein des savants de la Sunnah mais que tu t'occupes avec une chose qui ne t'est pas bénéfique et que tu abandonnes leurs cercles (de science) et cela fait partie de l'échec et du lâchage.

Je ne parle pas de cette question, je parle de manière générale.

Et cela existe : qu'ils s'occupent les uns les autres et qu'ils s'enseignent les uns les autres et qu'ils délaissent les cours des chouioukh et des savants de la Sunnah et cela fait partie du lâchage et du peu de tawfiq qu'Allah nous préserve de l'égarement après la guidée !

Et il n'est pas bénéfique et il ne convient pas que tu traverses tous ces endroits depuis ton pays (que tu fasses toute cette distance) et que tu viennes et que quelqu'un qui est comme toi t'enseigne : soit un ignorant comme toi ou en-dessous de toi !

⁵ N.d.t : Ach-Charh al-moumti' 'alâ zâd al-moustaqni' qui est l'explication d'un texte dans le fiqh hanbalite par Cheikh Moḥammad bin Ṣâlih Al-'Othaymîn en quinze volumes.

Nous demandons à Allah qu'Il nous préserve et nous accorde la sécurité !

Et donc il est obligatoire à l'individu qu'il ne perde pas son temps de vie dans ce qui ne le concerne pas.

Cette langue –comme l'a dit Ibn Al-Qayyim– est soit occupée au dhikr soit aux piquêtes !

Soit une langue occupée au dhikr soit une langue qui pique.

Soit une langue occupée au dhikr dans le bien et la piété et la recherche de la science bénéfique soit qui pique dans le mal –qu'Allah nous en préserve !– dans la médisance et dans le colportage de paroles de médisance et dans le fait de parler au sujet d'Allah sans science.

Et comme l'a dit Ibn Al-Qayyim :

"Et l'âme si tu ne l'occupes pas par l'obéissance elle t'occupe par le faux !".

Si tu ne l'occupes pas avec la vérité elle t'occupera avec le faux.

Et donc sois attentif –Ô toi qui aime !

Est-ce que cela fait partie de la méthodologie correcte ?

Non, cela ne fait pas partie de la méthodologie correcte que tu t'assieds, toi et Zayd et 'Amr et que tu résumes.

Qu'est-ce que tu résumes ?!

Alors que toi tu es comme on dit : "Il est devenu (un raisin) sec avant d'être (un raisin) aigre⁶".

Cela n'est pas correct !

Sur quelle base tu as résumé toi ?!

Comment as-tu compris que ceci est le sens et que ceci est ce qui est important dans cette parole ?

Comment as-tu compris la signification ?

Celui qui ne détient pas une chose —Ô mon petit fils !— ne peut pas la donner !

Et puis si seulement l'affaire s'arrêtait à ce résumé !

Qu'est-ce qui arrive après le résumé ?

Je m'assois ainsi que toi et Zayd et 'Amr et Bakr et chacun d'entre nous expose ce qu'il a résumé n'est-ce pas ?!

Et puis après cela commence la délibération et le débat : celui-ci a compris comme ceci et l'autre a compris comme cela.

Puis après le débat la parole augmente en intensité :

"Toi, tu ne comprends pas !".

"Il n'y a que toi qui comprend !".

Et donc commence la prise et la poussée et l'égorgement.

N'est-ce pas ce qui se passe ?

Cela arrive ou pas ?

Cela arrive.

Moi, je ne raconte pas cela à partir de rien.

⁶ N.d.t : (c'est-à-dire qu'il a prétendu une caractéristique ou une situation avant de s'y préparer) comme le raisin qui est sec avant d'avoir atteint la maturité.

Cela existe.

Cette manière de faire n'est pas la manière de faire de celui qui veut la méthodologie correcte de quête de la science.

Et ce qui convient que tu fasses, si tu veux ce qui est correct, c'est que si tu as étudié le texte auprès d'un savant expert et sunnite après cela que tu révises derrière lui ce qu'il a expliqué puis que tu lises un autre texte dans l'explication du même texte.

Un concis en fonction de ton niveau.

Puis tu regardes et tu joins al-achbâh à an-nadhâir puis après cela tu résumes l'information générale de celui-ci et de celui-là et s'il y a le moindre souci tu l'exposes à ce cheikh.

Il se peut que toi tu penses que c'est un bénéfice alors que c'est un bénéfice renversé et pas un bénéfice droit qui te serait corrigé et c'est pour cela que la science ne doit pas être prise des livres mais elle ne doit être prise que de la bouche des hommes qui portent cette science avec science et équité.

Est-ce clair ?

Et l'analyse et la lecture sont pour ceux qui en sont capables.

Moi je n'interdis pas la lecture mais le sujet est, comme l'a dit celui qui a posé la question dans sa question, le fait de résumer.

Qui es-tu toi pour résumer et enlever la parole de notre cheikh Cheikh Mohammad bin Al-'Othaymîn et dire ceci est en plus et ceci est en moins ?!

Le sens du résumé est que tu en résumes la partie essentielle et l'essence.

Et ceci est du verbiage et cela n'est pas du verbiage.

Ceci n'est pas bénéfique qu'Allah te bénisse !

- Question :

Il y a dans notre mosquée chez nous un imam qui commet des innovations (religieuses) et pratique les mawalid (fêter les naissances comme celle du Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ et autres) alors qu'il sait que cela fait partie des innovations (religieuses) et des choses inventées et nous l'avons conseillé autant (de temps) et il dit que cela vient du ministère des affaires religieuses et du waqf et aussi il a peur qu'ils le retirent de sa fonction.

Est-il permis de prier derrière lui ?

- Réponse :

La première chose est qu'après que vous l'avez conseillé que, si vous avez quelqu'un d'autre à cet endroit qui est sur la Sunnah, vous le mettiez à sa place.

Ecrivez au ministère que vous désirez que Zayd ou 'Amr parmi les gens soit imam à la place de celui-là.

Si cela n'est pas le cas alors partez à une autre mosquée dans laquelle les innovations (religieuses) ne sont pas pratiquées.

L'homme c'est-à-dire son imam sait que ce sont des innovations (religieuses) et il persiste qu'Allah nous en préserve !

C'est un égarement et une déviance.

Quant à la prière derrière lui si vous êtes dans la nécessité elle est permise tant que l'innovation (religieuse) n'est pas une association (à Allah) tandis que si cette innovation (religieuse) n'arrive pas à ce degré alors la prière derrière lui est permise et prier derrière autre que lui est meilleur.

- Question :

Nul n'est en droit d'être adoré à part Allah !

Une femme dit que son mari s'est converti au madhhab des Râfidî et ils sont tous deux résidents dans un pays mécréant et elle a quatre enfants avec lui.

Quel est donc votre conseil pour elle ?

Et lui est-il permis de demander le divorce ?

- Réponse :

Mais de plus il lui est obligatoire de demander le divorce.

Il ne lui est pas permis de rester avec un Râfidî.

*Les Râfidites sont les pires
qui ont foulé la terre de leurs pieds*

Ils ont injurié les Compagnons sans aucune preuve

Il ne lui est pas permis de rester avec lui.

Elle lui clarifie qu'il est dans l'erreur et qu'il est en danger et elle le conseille de revenir à la Sunnah et s'il persiste à rester sur cette fausse voie –qu'Allah nous en préserve !– elle demande la séparation.

- Question :

Il dit :

Le hadîth :

"Lorsque le juge émet un jugement en faisant l'effort d'interprétation puis qu'il a raison, il a deux récompenses et lorsque le juge émet un jugement en faisant l'effort d'interprétation puis qu'il se trompe, il n'a qu'une récompense".

Ou comme l'a dit le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ.

Est-ce que cela est dans les branches et dans les fondements ou seulement dans les branches ?

Nous voudrions un éclaircissement.

- Réponse :

Ce hadîth qui est un hadîth authentique et qui est dans les deux Authentiques d'après Mou'âwiyyah –qu'Allah Le Très-Haut l'agrée– ce hadîth n'a pas été appliqué dans les points de la croyance sauf par celui à qui Allah a fait perdre sa clairvoyance.

Et donc il n'est pas permis de dire que ce hadîth englobe les branches et les fondements s'ils veulent dire par fondements : la croyance et par les branches : la jurisprudence.

Ce n'est pas comme cela.

Et donc celui qui s'est égaré dans la croyance ne rentre pas dans ce hadîth et n'est pas compris dans ce hadîth et c'est pour cela que nous trouvons que les savants citent ce hadîth

et l'utilisent comme preuve dans les sujets d'effort d'interprétation ou dans les sujets des fondements de la jurisprudence et aucun des savants de la Sunnah ne l'applique dans les sujets de la croyance.

Et parmi les choses étonnantes –et les choses étonnantes sont nombreuses– que parmi ceux qui ont utilisé ce hadîth pour innocenter Al-Jahmiyyah et Al-Mou'tazilah qui est-ce ?
Mohammad Jamâl Ad-Dîn Al-Qâsimî dans son livre Târîkh Al-Jahmiyyah wal-Mou'tazilah.

Il dit :

"Si nous disons que ce hadîth est spécifique à ceux qui ont fait des efforts d'interprétation dans les branches et la jurisprudence alors ceux qui ont fait des erreurs dans la croyance sont plus en droit d'entrer sous ce hadîth !".

Et donc il a excusé Al-Jahmiyyah et Al-Mou'tazilah par cela –qu'Allah nous en préserve !– et n'a pas excusé les Gens de la Sunnah et les savants du hadîth mais au contraire il les a décrits dans ce livre pécheur comme étant des extrémistes et des Hachwiyyah⁷ qu'Allah nous en préserve !

Et donc il n'est pas permis de l'utiliser comme preuve dans les fondements en fonction de ce qui a été dit dans la question, dans la croyance.

⁷ N.d.t : Le sens de cela est : Parmi la masse des gens : ceux qui sont les pires, les plus bas ou : une affiliation à حشو القول qui est : le verbiage dans la parole. Et c'est un terme innové dont le premier à l'avoir utilisé est 'Amr bnou 'Oubayd le mou'tazilite égaré qui a dit cela au sujet du noble Compagnon 'Abdoullah bnou 'Omar. Voir Minhaj As-Sunnah An-Nabawiyyah de Cheikh Al-Islâm Ibn Tamiyyah v.2 p.520-522.

Ce hadîth est spécifique aux points dans les branches au sujet de ceux qui ont fait l'effort d'interprétation et ont fait leur possible et ont regroupé les outils et la capacité mais n'ont pas transgressé la vérité de manière intentionnelle et donc n'ont pas eu raison.

Ils n'ont donc qu'une seule récompense qui est la récompense pour l'effort d'interprétation.

- Question :

Jusqu'à quelle limite il est obligatoire à la femme de s'occuper de l'organisation et du rangement de sa maison et de lui donner de l'importance car si nous retournons aux chambres maintenant il ne nous reste plus de temps pour lire le Coran et pour étudier la science religieuse ?

- Réponse :

Il est obligatoire pour la femme qu'elle soit une bergère dans sa demeure comme cela a été rapporté dans les deux Authentiques que le Prophète صلى الله عليه و سلم a dit :

"Chacun d'entre vous est un berger et chacun d'entre vous est responsable de son troupeau".

Et dans sa parole صلى الله عليه و سلم:

"Et la femme est une bergère dans la demeure de son mari et elle est responsable de son troupeau".

Et donc il est obligatoire qu'elle s'acquitte de la tâche d'organiser la maison dans une proportion où la demeure est préservée et propre et que la maison soit prête pour une

bonne vie en commun car cela fait partie des causes des problèmes et des nombreux problèmes et la distanciation qu'il y a entre les époux a beaucoup de causes dont ceci qui est que la maison est quoi ?

Comme on dit la maison est "piétinée", pas organisée et pas rangée et cela ne convient pas.

Il est donc obligatoire qu'elle s'acquitte d'un bon rangement sans que nous exagérions : pas d'extrémisme ni de laxisme en cela.

Nous n'arrivons pas au degré de wiswâs (de doutes) ni au degré de quoi ? De manquement.

Il est obligatoire que l'endroit soit bien et que l'endroit soit propre et prêt pour les enfants et pour le mari et pour elle et pour tous.

Quant à la limite il n'y a pas de limite sauf que la maison soit bien (rangée).

Quant à sa parole : "si nous retournons aux chambres maintenant il ne nous restera pas de temps pour lire le Coran ni pour étudier la science religieuse" : je ne sais pas quel est le sens de cela !

C'est-à-dire : "je n'aurai pas de temps".

D'accord, qu'en est-il du matin et du Dhohr et du 'Asr ?

Que font-elles ?

Il est obligatoire qu'elle range et qu'elle fasse de l'ordre et que son mari organise le temps avec elle.

Cela ne doit pas être comme cela avec le temps : que toute la journée ils soient dans la rue cela n'est pas bon.

Il doit y avoir un temps pour ceci et un temps pour cela.

Et donne à chacun son droit comme le Prophète

صلى الله عليه و سلم a dit :

"Et ton corps a sur toi un droit".

Et il صلى الله عليه و سلم a dit :

"Et ta famille a sur toi un droit. Donne donc à chacun son droit".

Il est obligatoire de donner à chacun son droit.

- Question :

Celle qui pose la question dit :

Une femme a avorté à trois mois et a jeté le fœtus dans les toilettes –qu'Allah vous honore !– par ignorance de sa part et sans science et par ordre d'une femme ou par ordre d'une femme qui est plus âgée qu'elle.

Quel est le jugement de cet acte ?

- Réponse :

Nous cherchons refuge auprès d'Allah contre cela !

Je demande pardon à Allah et je me repentis à lui !

Quoiqu'il en soit si l'ordre vient d'une femme qui est plus âgée qu'elle le péché est sur celle qui le lui a ordonné et il lui est obligatoire de demander pardon à Allah et de se repentir à Allah.

Nous cherchons refuge auprès d'Allah !

Et qu'elle répète ce repentir de cela.

Quant à celle qui est plus âgée qu'elle si elle lui a ordonné cela le péché est sur elle et il lui est aussi obligatoire de se repentir de cela et de se taire et de ne pas parler au sujet de ce qui ne lui est pas permis de dire.

Et nous demandons à Allah la protection et le salut !

- Question :

Celle qui pose la question dit :

Nous est-il permis d'aimer ceux qui sont Ikhwâniyyoun⁸ sachant qu'ils nous ont accueillis dans leur maison et qu'ils nous ont bien accueillis sans que nous sachions qu'ils sont des Ikhwâniyyoun ?

- Réponse :

Quant au fait de les aimer : les gens des passions en général : la voie des Gens de la Sunnah et du Consensus est claire et apparente dans la manière de se comporter avec eux.

Et le fait qu'ils vous aient accueillis et qu'ils se soient acquittés du droit de l'hospitalité envers vous alors le remerciement en raison de ce qu'ils ont fait pour vous –alors que vous ignoriez leur situation– il n'y a aucun mal à cela.

Et le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit comme cela est rapporté par At-Tirmidhî et d'autres :

"Quiconque vous fait quelque chose de convenable alors rétribuez-le".

⁸ N.d.t : Les Ikhwân : Les Frères Musulmans.

Oui, vous invoquez pour eux et vous les remerciez pour ce qu'ils ont fait et cela ne fait pas partie de l'amour ni du fait de s'allier à eux.

Il a été rapporté par Ibn Abî Chaybah dans son Mousannaf que 'Abdoullâh bin Mas'oud –qu'Allah Le Très-Haut l'agrée– a rencontré un voisin à lui chrétien au marché et lui a serré la main.

Certains de ses étudiants lui ont alors dit désapprouvant cela et étonnés : "Tu lui serres la main ?!".

Il répondit :

"Les voisins ont certes un droit".

Et cela n'indique pas l'amour ni le fait d'être un allié.

Sois attentif !

Car il y a en cela une incitation pour lui afin qu'il se convertisse !

Et donc le fait que vous les ayez remerciés pour ce qu'ils ont fait alors que vous ignoriez leur état à ce moment-là et que donc vous les ayez remerciés pour cela, alors vous vous êtes certes acquittés de ce qui vous était obligatoire et cela suffit.

Et le fait de vivre bien avec les gens et de se comporter bien et de ne pas nuire sont des choses qui sont demandées.

Quel est le sens de vivre bien (En bonne compagnie) ?

Que tu ne lui nuises pas.

Quant au fait que tu sois son allié et que tu l'aimes cela nous l'avons clarifié plus d'une fois qu'aimer (s'allier) aux gens des passions n'est pas permis.

Nous nous arrêtons ici et que Les Prières et Les Salutations d'Allah et Ses Bénédictiones soient sur le Messager d'Allah ainsi que ses proches et ses Compagnons.

Fin de la série de cours de l'explication de l'épître "Les quatre règles" de Cheikh Al-Islam Mohammad bin 'Abdil-Wahhâb –qu'Allah lui fasse miséricorde– par Cheikh 'Abdoulâh bin 'Abdir-Rahîm Al-Boukhârî qu'Allah le préserve.

Et toutes les louanges reviennent à Allah par les bienfaits de Qui se concrétisent les bonnes choses.

